

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2019



## Encombrants

Les **encombrants** se définissent comme de **gros objets d'origine résidentielle qui**, à cause de leur taille, **ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières** (déchets ou recyclage) et **ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

## Dates de la collecte des encombrants

**Le mercredi 15 mai 2019** pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic

**Le jeudi 16 mai 2019** pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le mardi 14 mai 2019**, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 228 (boîte vocale).

Ne pas oublier de mettre vos encombrants dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin **la veille de la collecte.**

## Matières refusées lors de la collecte

*Veillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est qu'ils faisaient partie des matières refusées.*

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ✓ Pneu non démonté de la jante
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ✓ Animaux morts
- ✓ Armes à feu et munitions
- ✓ Plastique d'ensilage
- ✓ Poches de grain
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)\*
- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)\*
- ✓ Matériel électronique (ex. : écrans, ordinateurs, imprimantes, lecteurs DVD, chaînes stéréo)\*
- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin)

\* *Ces matières doivent être apportées à l'Écocentre situé au 15, boul. Industriel, La Sarre.*

## **Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables**

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur; ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

**Pour plus d'information** concernant les matières résiduelles, visitez l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au [mrcao.qc.ca](http://mrcao.qc.ca), section « Matières résiduelles ».